

## Environnement

### ■ Plateforme-aéroportuaire d'Orly

✓ A l'occasion de la révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France, il était indispensable de trouver pour l'aéroport d'Orly un juste équilibre entre son impact environnemental et sa valorisation économique.



Réduire et compenser les nuisances et les pollutions imposées à son environnement urbain, faire jouer davantage les mécanismes de péréquation et de solidarité envers les populations et les collectivités qui les subissent, renforcer les dispositifs de protection des riverains tout en préservant les conditions de son bon fonctionnement et sa capacité d'accueil du trafic, tels étaient les objectifs à atteindre. Aussi, grâce à l'intervention des conseillers régionaux UMP, le SDRIF prévoit-il expressément que le recentrage d'Orly sur des vols à forte valeur ajoutée ne pourra se faire que dans le **strict respect du plafonnement** à 250 000 créneaux et environ 200 000 mouvements par an et de son **actuel couvre-feu** (23h30 à 6h15 pour les atterrissages, et 23h15 à 6h pour les décollages).

### ■ Aménagement de la RN 19

✓ Priorité de l'Etat, cet aménagement de l'une des principales radiales de la région parisienne, indispensable à la fluidité du trafic, et au développement économique, représente un enjeu majeur pour

ce secteur du Val-de-Marne.

Christian Cambon défend ce projet depuis de nombreuses années et a été, au Conseil Régional d'Ile-de-France, à l'initiative de son inscription au dernier Contrat de Plan Etat-Région. Toutefois, l'impact environnemental du projet d'aménagement de la **RN 19 à partir du PS 10 au nord de Villecresnes** ne doit en aucun cas être ignoré. Or, dans sa configuration actuelle, il fait peser un risque réel de détérioration de la qualité de vie des communes riveraines comme de la biodiversité, si précieuse en proche couronne. Le projet d'un corridor souterrain de 75 mètres, incompatible avec les déplacements de la faune sauvage entre la forêt régionale de Gros-Bois et les bois de la Grange, entraînerait à terme la disparition de la forêt de la Grange en tant qu'espace naturel. Par ailleurs, la notion de « zone de silence » en site forestier



serait remise en cause. Le sénateur soutient les élus et les habitants qui demandent une véritable prise en compte de la ceinture verte de Paris

grâce à des aménagements permettant le maintien des déplacements des piétons et de la faune d'une forêt à l'autre. Il est intervenu auprès des ministres de l'Equipement et de l'Ecologie pour que le projet soit réétudié afin de maintenir la continuité forestière, comme le prévoit la charte forestière de l'Arc boisé de la forêt de Notre-Dame, et que le corridor souterrain, passage obscur et dangereux, soit abandonné au profit d'un enfouissement des voies de circulation. Il faut protéger cet environnement local fragile, comme lors de la réalisation de la ligne TGV, grâce à un aménagement respectueux du cadre de vie des habitants.

## Transports

### ■ Réseaux routiers

✓ Les routes ne figureront pas dans le volet routier des contrats de projets mais feront l'objet d'une **programmation distincte suivant une logique d'itinéraire**. Il convient donc désormais d'établir les programmes de développement et de modernisation d'itinéraires (PDMI) qui fixeront les opérations à réaliser dans les prochaines années. Avant que l'Etat n'arrête ces programmes, il est indispensable de connaître précisément l'**avis des élus locaux** et des collectivités territoriales sur le **niveau de priorité des opérations** ainsi que sur l'ordre souhaitable de leur réalisation. Le préfet de la Région Ile-de-France a été chargé d'engager cette consultation. Catherine Procaccia et Christian Cambon veilleront à la prise en compte des enjeux locaux d'aménagement et de développement du département. Aussi, se tiennent-ils à la disposition des élus locaux pour soutenir et défendre leurs attentes.



## Santé

✓ Le 10 février, la chorale vincennoise « Tonalités », présidée par Eric Bensoussan, conseiller municipal de Vincennes, a donné au Sénat un concert au profit des enfants malades de l'hôpital de Villejuif. L'objectif de permettre l'achat d'une pompe à morphine a été atteint.

